

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal du comité du 9 avril 2019 à 17h 15 à Neuchâtel



Personnes présentes :

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, David Gillon, Guillaume Kaufmann et Max Huber.

Invités : Rose Aubry et Francis Saucy.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 17h 15 et aborde les 12 points mis à l'ordre du jour. Pour la première fois, nous accueillons Guillaume Kaufmann représentant de la fédération neuchâteloise au sein de notre comité. Afin de faire mieux connaissance, tous les membres présentent leur dicastère.

1. PV du 26 février 2019

Il est accepté moyennant une légère modification sur une indemnisation de déclaration de vol.

2. Assemblée SAR 2019 et 2020

Assemblée 2019 : suite à l'assemblée des délégués du 16 mars 2019, la présidente a reçu beaucoup de messages de soutien et de remerciements pour le travail effectué par le comité SAR et la tenue de cette assemblée. Ces messages sont fortement appréciés et réconfortent les membres du comité. Les statuts SAR actuels ne permettent pas, comme certaines personnes le proposent, de donner un délai de dépôt pour les questions relatives aux sujets traités en assemblée ou de limiter le nombre de questions par personne. Afin de mettre en place de tels critères, nous devons modifier les statuts SAR. Sonia Burri-Schmassmann pense que la mise en place d'un poste de président/e des assemblées serait légitime et permettrait de régler certaines situations.

La présidente revient sur les propos d'un délégué qui estime que le comité et les représentants de fédérations ne sont pas compétents pour la décision relative aux financements des cours pour débutants. Selon les statuts SAR en vigueur, le comité central administre la société et gère les fonds de la SAR.

Les règlements proposés par le comité doivent être approuvés par l'assemblée des délégués. Les comptes et budgets doivent être communiqués aux sections 10 jours au moins avant l'assemblée des délégués.

Tous ces points sont respectés : la revue de mars dans laquelle figurent toutes les pièces comptables est parvenue à tous les membres entre le 27 février et le 4 mars, selon les postiers. Il n'existe aucun règlement concernant le financement des cours pour débutants, cela fait donc partie intégrale de la gestion administrative du comité central.

Concernant la répartition financière au niveau apisuisse, ce point a été traité lors de l'assemblée des délégués apisuisse du 22 mars 2014. Les représentants SAR étaient à l'époque Messieurs François Juillard et Philippe Treyvaud. Les délégués ont fixé une clé de réparti-

tion financière qui était nécessaire pour le financement du service sanitaire apicole. Cette clé de répartition a été mise en application dès ce jour pour toutes les rentrées et charges qui incombent aux trois sociétés membres d'apisuisse, soit: VDRB-78,79 %, SAR- 18,79 % et STA-2,42 %.

Dans notre société actuelle, les décisions sont toujours prises par un système de votation majoritaire. Certes, ces dernières ne conviennent parfois pas à tous. Mais dans un esprit de collégialité, il est primordial de respecter et de mettre en application les décisions prises par la majorité. La présidente regrette qu'autant d'énergie soit perdue pour de tels sujets, alors que des domaines plus importants préoccupent la biodiversité et impactent directement notre abeille mellifère.

Assemblée 2020 : la mise en place d'une assemblée des délégués SAR demande beaucoup d'investissement à la fédération organisatrice. C'est également elle qui est responsable de son financement. La SAR ne prend à sa charge qu'un déficit maximum de CHF 1'000.- sur présentation des comptes. Lors de telles manifestations, la fédération organisatrice a souvent recours à du personnel externe, notamment pour le service de l'apéro et des repas. Le non-respect du programme de l'ordre du jour peut avoir un impact financier non négligeable, puisque ces personnes engagées sont payées à l'heure. De plus, comme lors de la dernière assemblée, le conférencier a dû, suite à un important retard, raccourcir son exposé et renoncer à répondre aux questions des auditeurs. Afin d'éviter une telle situation, Sonia Burri-Schmassmann propose de modifier l'ordre du jour des assemblées de manière à ce que la conférence soit donnée en après-midi dès 14h, soit après le repas. Cela laisse une plus grande marge de manœuvre.

Votation concernant la modification de l'ordre du jour conférence dès 14h.

Oui: 4

Non: 1

Abstention: 2

Décision: Le comité approuve à la majorité la modification de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués.

Intervention de Benoît

Pour éviter des malentendus, il est important que les membres du comité SAR soient invités aux réunions de leur fédération, afin d'expliquer la position de la SAR et de faire remonter les éventuelles divergences au comité SAR.

3. Dates prévues pour le comité 2019-2020

Propositions: 14 mai 2019, 3 juillet 2019, 7 août 2019, 25 septembre 2019, 30 octobre 2019, 29 et 30 novembre 2019, 15 janvier 2020, 4 mars 2020, 28 mars 2020 AD à Glovelier (Jura) et le 8 avril 2020.

4. Conseils aux débutants : dicastère repris par Guillaume Kaufmann

Guillaume envisage de développer l'interaction avec les lecteurs pour la version numérique des conseils aux débutants et pour ce faire, il envisage d'avoir recours à des correspondants.

Constitution d'un groupe de réflexion sur la digitalisation comprenant, Olivier Mooser, Francis Saucy, Benoît Droz et Guillaume Kaufmann

5. Tarifs des annonces revues et agenda apicole: statistiques et offres transmises par Aude et Sonia Burri-Schmassmann

Pour les annonces en couleur et en noir/blanc.

La présidente propose que, pour les pages de couverture et les pages 2 et 3, il n'y ait qu'une seule catégorie page entière en couleur et la page 4 en $\frac{3}{4}$ avec un seul prix. Pour les pages intérieures de la revue, il faut garder une catégorie noir/blanc et une catégorie couleur et une catégorie noire pour les sociétaires.

Le prix de l'encart doit être augmenté avec un maximum de 12 pages.

Décisions :

- Le comité approuve cette répartition.
- Francis va demander à Monsieur Schaffter de l'imprimerie de se positionner par rapport à cette répartition et de nous donner une idée des tarifs pratiqués actuellement.
- Au prochain comité Francis Saucy viendra avec des propositions ainsi que nos prix majorés de 15 %.

Concernant l'agenda, le comité a reçu une proposition d'annonce. Le délai pour les personnes qui désirent recevoir l'agenda papier est fixé au 21 juin. Il est envisageable pour diminuer les coûts d'envoyer l'agenda dans une enveloppe.

Décisions :

- Le comité approuve la décision de publier ce texte dans la revue en page entière.
- L'offre est validée selon les commandes.

6. Biovet: problème de l'encart

Le 27 février 2019 notre présidente a eu un entretien téléphonique avec Monsieur Kalmbach. Il demande s'il serait envisageable d'envoyer le prospectus directement aux clients sans l'encarter dans la Revue.

Décision : Le comité confirme sa décision de n'accepter qu'un encart de 12 pages et soumis à approbation.

7. apiservice: recherche d'un représentant SAR au conseil d'administration

Un seul candidat s'est présenté, il s'agit de Francis Saucy. L'élection aura lieu lors de l'assemblée du 27 avril.

8. apisuisse: recherche d'un délégué SAR à apisuisse

Un seul candidat s'est présenté, il s'agit de Francis Saucy. Assemblée prévue le 27 avril.

Visite au Palais Fédéral du 5 juin 2019: apisuisse prépare un petit déjeuner au Palais Fédéral similaire à celui de 2018. En vue de cet événement, un document basé sur la biodiversité et

sur l'abeille mellifère est en cours de rédaction. La présidente propose que Max l'accompagne pour représenter la SAR, compte tenu de son engagement en 2018.

Décision : Le comité approuve la proposition.

9. Cas de vol annoncé

Le cas présenté a été traité selon les règlements en cours.

10. Dicastères

Sonia

Elle nous informe que le renouvellement de l'assurance RC de la SAR qui arrive à échéance à la fin de cette année. Il y a lieu de préciser ce qui est couvert par notre assurance.

Décision : Sonia va se renseigner auprès de notre conseiller en assurances et demander également des offres à d'autres assurances avec une information complète et détaillée de la couverture de cette RC.

Concernant le renouvellement du label d'or, ce sont quelque 183 personnes qui sont concernées.

Isabella

Organisation du concours des ruchers. Malheureusement peu d'inscriptions à ce jour : que trois personnes. Dès lors Isabella pense concentrer les visites sur un jour avec Willy Debély et un secrétaire. Une visite est prévue pour la première semaine de mai.

Francis

Il pose le problème de la relecture de la revue.

Olivier

Il nous fait un topo sur la journée des moniteurs-éleveurs du 23 mars.

David

Il a participé à la réunion du comité de la fédération fribourgeoise et nous fait un compte rendu de cette réunion.

Benoît

Il a eu un contact avec Alain Salamin au sujet de la vulgarisation et nous fait également un compte rendu de son entretien.

Max

RAS, hormis qu'il a mis en place pour la journée mondiale de l'Abeille de nombreuses activités touchant les abeilles mellifères et sauvages au sein de l'Institut Florimont à Genève qui compte plus de 1'000 élèves.

11. Fonds supports pédagogiques : propositions

A ce jour, la vente des timbres postaux a rapporté plus de CHF 7'000.- !

La présidente propose que cette somme soit investie dans un dossier pour les écoles (passport vacances etc.) et va contacter le journal La Salamandre pour voir s'il serait possible d'établir un partenariat.

Décision : Le comité approuve cette idée.

12. Divers et courriers

Prochaine séance le 14 mai 2019 à 17 h 15 à Neuchâtel.

Max HUBER, Secrétaire

Publicité

FRANCO DOMICILE - TOUT COMPRIS									
<i>Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés</i>									
Livrés à domicile					Livrés à domicile - Bocaux à miel prix pour palettes				
1 Kg avec couvercle	1.31	1.05	-.90	-.79	-.75	-.71	-.66		Sur demande
1/2 Kg avec couvercle	1.11	-.86	-.73	-.65	-.49	-.47	-.43		
1/4 Kg avec couvercle	1.04	-.79	-.71	-.61	-.47	-.44	-.40		
1/8 Kg avec couvercle	-.83	-.78	-.69	-.60	-.42	-.38	-.36		
50 g avec couvercle	-.78	-.74	-.63	-.56	-.39	-.35	-.33		
Couvercle seulement	-.43	-.37	-.34	-.31	par carton	-.23	-.21	-.18	
Dès pièces	150	300	500	1000	Dès Pal.	1	2-5	6-10	+11
Retirés à Chiasso					Retirés à Chiasso - Bocaux à miel prix pour palettes				
1 Kg avec couvercle	-.84	-.77	-.75	-.70	-.67	-.64	-.59		Sur demande
1/2 Kg avec couvercle	-.70	-.63	-.59	-.56	-.45	-.44	-.40		
1/4 Kg avec couvercle	-.65	-.59	-.57	-.53	-.43	-.41	-.37		
1/8 Kg avec couvercle	-.63	-.57	-.54	-.50	-.39	-.35	-.34		
50 g avec couvercle	-.62	-.55	-.50	-.48	-.36	-.32	-.31		
Couvercle seulement	-.36	-.32	-.30	-.26	par carton	-.19	-.17	-.16	
Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur.									
Livraison + 3 jours (cargo domicile).					1 palette (1 Kg)= 98 emballages de 12 pièces= 1'176 p.				
Pour retirer la marchandise s'annoncer au ☎ S.V.P.					1 palette (1/2 Kg)= 96 emballages de 25 pièces= 2'400 p				
Livrés à domicile = coût de transport +TVA compris.					1 palette (1/4 Kg)= 99 emballages de 24 pièces= 2'376 p				
Échantillons gratuits sur demande. – Facture 20 jours net.					1 palette (1/8 Kg)= 80 emballages de 24 pièces= 2'800 p				
D'autres pots en verre (forme/capacité) selon votre exigence.					1 palette (50 g)= 54 emballages de 54 pièces= 2'916 p.				
Crivelli Emballages - 6830 Chiasso									
☎ 091 647 30 84 crivelliimballaggi@hotmail.com									

Matériel de marketing

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

Afin de promouvoir l'apiculture, la vente du miel suisse et sensibiliser le consommateur à l'importance de notre biodiversité, la SAR met à votre disposition une palette de matériel (voir photo 4^e page de couverture).

En espérant que ces produits recevront un accueil chaleureux de votre part, je vous souhaite à toutes et à tous, une belle saison apicole.

Sonia Burri-Schmassmann, responsable marketing

Flyers et cartes postales	1 paquet de 20 pièces / CHF	Commande
L'apiculture / flyers	2.00	
Le miel suisse / flyers	2.00	
Les abeilles sauvages / flyers	2.00	
Les saules / flyers	2.00	
Protection des abeilles / flyers	2.00	
Notre collaboratrice / carte	2.00	
Pollinisation / carte	2.00	

Divers	1 pièce / CHF	Commande
Memory	2.50	
Emballage cadeau 250 g	1.00	
Emballage cadeau 500 g	1.10	
Emballage cadeau 1 kg	1.20	
Sac plastique SAR	0.20	
T-shirt « nos butineuses » (tailles S/M/L/XL)*	29.00	
Frais de port	En plus	

* Inscrire la taille désirée

Adresse de livraison:

Commande à envoyer à : Sonia Burri-Schmassmann – CP 20 – 2805 Soyhières – presidence@abeilles.ch